

26863 - Quand faut-il nourrir l'intention de commencer le jeûne? Que faire si on ne connaissait l'entrée du Ramadan qu'au cours de la journée?

La question

Faut-il avoir l'intention de jeûner depuis la veille ou dans la journée? Si on apprenait à l'aurore qu'on est en Ramadan, faudrait-il rattraper le jeûne de la journée ou pas?

La réponse détaillée

Il faut avoir l'intention de jeûner depuis la veille avant l'aube. Entrer en jeûne dans la journée sans en avoir eu l'intention dans la nuit ne suffit pas. Celui qui apprend à l'aurore qu'on est en Ramadan, doit cesser de se nourrir et rattraper le jeûne du jour. C'est dans ce sens qu'Ibn Omar a rapporté de Hafsa (P.Aa) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « celui qui ne se serait résolu à jeûner avant l'aube n'aura pas jeûné (correctement) (rapporté par Imam Ahmad, les auteurs des Sunan, Ibn Majah, Ibn Khuzaymah et vérifié par Ibn Hibban sous une forme attribuée hautement.

Cela concerne le jeûne obligatoire. Quant à celui surérogatoire, on peut en nourrir l'intention au cours de la journée, à condition de n'avoir pas mangé ou bu ou eu un rapport intime après l'aube. En effet, un hadith sûr rapporté par Aïcha (p.A.a) affirme que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est arrivé auprès d'elle à l'aurore et dit: « avez-vous quelque chose (à manger)? - « Non, lui ai-je dit. » - « alors je jeûne. » (rapporté par Mouslim dans son Sahih)

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.